



10

REVENDEICATIONS PRIORITAIRES DE LA VÉLORUTION ORLÉANAISE

Vélorution orléanaise : qui sommes nous ?

> Un regroupement de personnes qui porte les aspirations de cyclistes qui circulent sur l'ensemble du territoire de la Métropole, pour qui le vélo est un mode de transport quotidien, toutes saisons.

- 1 Nomination dans les services de la Métropole d'un.e responsable spécifique pour les problématiques vélos, de façon à pouvoir synthétiser avec une vision globale du réseau cyclable les indications remontant des réunions de quartier, du *Baromètre vélo*, de la carte participative, de l'application Géovélo...
Publication d'un référentiel technique des aménagements cyclables (à l'image de ce qu'ont mis en place de nombreuses agglomérations).
Pérennisation avec le soutien de la Métropole du *Baromètre vélo* afin de suivre l'évolution des problématiques.
- 2 Création de grands axes protégés (« axes verts »), particulièrement nord-sud en complément de l'axe ligérien, mais aussi en est-ouest par les mails pour contourner le centre-ville et par la rive gauche de la Loire.
Neutralisation d'une voie à destination de la circulation exclusive des vélos et des piétons sur le pont George V.
- 3 Sortir de l'association piétons/vélo, que ce soit dans la communication (cf. le site d'Orléans Métropole), ou dans les aménagements eux-mêmes : prohibition des pistes cyclables sur trottoir et des « espaces partagés » piéton/cycliste (en dehors des implantations d'aire piétonne ou de zone de rencontre).
- 4 Passage en zone 30 de l'ensemble de l'intra-mail d'Orléans + zones à définir à Saint-Marceau, La Source et dans le centre de chaque ville de la Métropole.
- 5 Priorité des vélos sur les voitures aux carrefours : généraliser les sas vélos aux feux, synchroniser les feux en faveur de la sécurité des cyclistes (feux spécifiques pour démarrage anticipé, réglages pour une prise en compte plus rapide des « appels à traverser »...)
- 6 Entretien de la signalisation des aménagements cyclables : réfection régulière des marquages au sol, traversées de carrefours, marquage plus visible des contresens cyclables. Amélioration et homogénéisation de la signalisation.
- 7 Signalétique : ajout de panneaux de jalonnements (indications de parcours, temps de trajet vers les points d'attractivité...)
- 8 Aménagement de places surveillées pour les vélos dans chaque parking en ouvrage. Ajout de points d'attache abrités avec concertation des cyclistes pour mieux réfléchir à la disposition des arceaux et à leur type (ils doivent être facile à utiliser pour les antivols U).
- 9 Etre associés en amont des projets de rénovation ou d'aménagement de voiries pour apporter un retour d'usager dans une optique pragmatique ; ceci dans le but d'éviter les impacts à très long terme liés à des décisions d'aménagements prises où le vélo a été oublié.
- 10 Réaliser des campagnes de sensibilisation grand public.

10

SUGGESTIONS POUR FAVORISER L'ESSOR DE LA PART MODALE VÉLO ISSUES DU *BAROMÈTRE VÉLO* 2016

Données issues du *Baromètre Vélo* lancé en mai 2016. Cet outil analyse à un instant T le ressenti de tous les usagers (au sens large) du vélo qui ont bien voulu témoigner de leurs pratiques et de leurs parcours.

> Nombre de réponses : plus de 750 participations, 580 questionnaires complets.

AMÉNAGEMENTS

- 1 **Continuité et cohérence :**
 - Amélioration du maillage (continuité) des pistes, particulièrement entre les points stratégiques.
 - Suppression des ruptures de pistes. Politique d'itinéraires continus plutôt que de tronçons aménagés au gré des travaux de voirie.
 - Création pistes cyclables sécurisées sur les axes principaux (sont en général cités les faubourgs, les mails et l'axe pont George V – avenue Dauphine).
- 2 Proscrire les aménagements mixtes piétons-vélo sur les trottoirs.
- 3 Création de nouveaux parcs sécurisés pour y mettre son vélo pendant quelques heures ou jours, sans peur du vol. Aménagement de places surveillées pour les vélos dans chaque parking souterrain.
- 4 Carrefours : priorité des vélos sur les véhicules motorisés. Sas-vélo, départs anticipés, tourne-à-droite...
- 5 Meilleure signalisation des pistes cyclables pour qu'elles soient prises en considération par les automobilistes.
- 6 Concertation avec les cyclistes à l'occasion de chaque nouvel aménagement de circulation ou réfection de voirie.
- 7 Possibilité réelle de monter dans tous les transports collectifs (y compris bus) avec un vélo, à toute heure. Adapter pour cela éventuellement les voitures tram.

AIDES TECHNIQUES

- 8 Implantation d'ateliers de petites réparations, de réglages et de conseils, très accessibles, en centre ville. + en période estivale point mobile sur les quais de Loire (parcours Loire à vélo). Multiplier les points de gonflage en centre ville.

SENSIBILISATION

- 9 Mise en danger des cyclistes : campagne sur les distances de dépassement et le respect des pistes cyclables.

AIDES FINANCIÈRES

- 10 Aides à l'achat de vélo-cargo, de remorques, de caddie-accrochés, d'antivols de bonne qualité.



POINTS NOIRS ISSUS DU *BAROMÈTRE VÉLO* 2016

- 1 Le Pont George V
- 2 Les axes principaux
- 3 De multiples trajets précis cités par des usagers sur des points noirs très spécifiques : mobilier urbain, liaisons plates, seuil zéro... >> Se référer aux résultats du *Baromètre Vélo* détaillés, précédemment fournis.

